

Comment avez-vous été informé(e) de l'existence de ce dispositif ?

- | | |
|---|---|
| ☐ France Services | ☐ Presse |
| ☐ Associations à préciser :
..... | ☐ Réseaux sociaux |
| ☐ Bulletin «Point Commun» | ☐ Site Web de la CCPLM |
| ☐ Mairie | ☐ Bouche à oreille |
| ☐ CIAS PLM | ☐ MSA |
| ☐ CAF de l'Aude | ☐ Autre : |

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public, font l'objet d'un traitement destiné à la CCPLM pour l'instruction des demandes de Chèque Solidarité Seniors et, le cas échéant, pour l'application de cette tarification. Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la CCPLM et le cas échéant, les services de la paie départementale. Les données sont conservées 10 ans à compter de la réception du dossier, puis font l'objet d'un tri. Les dossiers refusés ou sans suite sont conservés 2 ans puis éliminés Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la CCPLM par courriel à : dpd@ccplm.fr

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.



SIGNATURE :

